



- Zones urbaines :**
- U** Zone urbaine à vocation mixte
La zone U peut accueillir à la fois des constructions à usage d'habitat, des activités compatibles avec l'habitat et des équipements publics
 - UX** Zone réservée à l'accueil d'entreprises artisanales, industrielles et commerciales
- Zones à urbaniser :**
- 1AU** Zone actuellement non équipée, ou partiellement équipée, à vocation mixte
La zone 1AU est destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des constructions à usage d'habitat, des activités compatibles avec l'habitat ou des équipements collectifs. Les constructions y sont autorisées dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble
1AUs : Secteur de la zone 1AU dont les sous-sols et caves sont interdits.
 - 2AU** Zone actuellement non équipée, ou partiellement équipée, destinée à l'urbanisation future
- Zones agricoles :**
- A** Terres agricoles à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique et économique
- Zones naturelles et forestières :**
- N** Zone naturelle protégée notamment en raison de la qualité des paysages
La zone N est destinée à conserver globalement un caractère non urbanisé ou faiblement urbanisé
 - Ni** Secteur soumis à des aléas d'inondations, dont la capacité de rétention des eaux doit être préservée
- Emplacements réservés**
- 1 : Modification de voirie (1 767 m²)
 - 2 : Création d'une voirie (1 794 m²)
- Espaces boisés classés**
- Ripisylve ou alignement d'arbres remarquables à préserver ou à renforcer (espaces soumis à la réglementation des espaces boisés classés) largeur : 2 mètres à partir de la berge
- ▲** Siège d'exploitation agricole (pour information)
- ☆** Eléments naturels protégés au titre des éléments paysagers du PLU
- ~~~~~** Haies à conserver

COMMUNE DE FRANCHEVELLE
(Haute-Saône)

Le Village

PLAN LOCAL D'URBANISME
DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Echelle: 1/2000ème

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Dossier approuvé par délibération du Conseil Municipal le 03 juillet 2009	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 04/07/2024
---	---

5, rue Thiers BP450 - 88 011 EPINAL Cedex téléphone: 03.29.64.09.90 télécopie: 03.29.82.38.03 internet: urbam@urbam.fr	Mairie de Franchevelle Rue de la Tulière 71020 FRANCHEVELLE téléphone : 03.84.61.74.65 télécopie : 03.84.63.70.32
--	---